

# Compte rendu de la séance du lundi 09 janvier 2023

Présents : Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Jean-Louis SANS, Annie CAMPASSENS, Cathy RIGOBERT

Secrétaire(s) de la séance : Cathy RIGOBERT

En préambule, le Maire renouvelle ses voeux les plus chaleureux aux membres du conseil municipal, et les remercie de leur présence pour la réception de Mme La Sous-Préfète qui a été très sensible à notre accueil.

## Questions diverses :

### - Travaux Mairie :

Le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été prévu des travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique pour la mairie. Le but de ces travaux est d'aménager la salle des archives pour la transformer en secrétariat, et d'en améliorer le chauffage, ainsi que pour la salle du conseil.

Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) a été sollicité, et Dominique PEFONTAN, agent du SDE, a réalisé une étude énergétique du bâtiment. Le Maire en donne connaissance aux conseillers.

Il ressort de cette étude que pour améliorer grandement les performances énergétiques du bâtiment, des travaux sont à réaliser :

- Changement des menuiseries (porte et fenêtres)
- Changement de vitrage
- Changement d'éclairage (LED)
- Changement de mode de chauffage : convecteurs électriques performants ou installation d'un poêle à granulés.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de contacter différentes entreprises pour obtenir divers devis pour tous ces travaux.

Ces devis seront examinés lors de la prochaine séance du conseil municipal, le choix pour le chauffage sera fait et les dossiers de subventions (État, Région, Département) pourront ainsi être montés et envoyés.

- Urbanisme : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est toujours en cours de finalisation et n'a toujours pas été validé par les services de l'État.

Le Maire négocie toujours pour l'ajout de 2 parcelles constructibles aux 4 parcelles déjà acceptées par l'État lors du dépôt du premier PLUI.

En attendant, la commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

A cette occasion, le Maire rappelle que toutes les parcelles situées en dessous tout le long du chemin du Quartier sont classées en zone naturelle agricole, en discontinuité avec l'habitat actuel et sont donc non constructibles.

En conséquence, pour ces parcelles, aucun certificat d'urbanisme positif, aucun permis de construire et aucun changement de destination (d'agricole en habitation) ne pourront être acceptés et ces demandes seront refusées.

-Eau : Le Maire rappelle que la commune s'est inscrite dans le groupement de 17 communes de la CCAL pour effectuer une étude sur le réseau de distribution d'eau (fuite, plan du réseau, etc...).

Lucien SANS a effectué fin décembre les relevés annuels des compteurs du château d'eau et des différentes fontaines du village. Il apparaît clairement qu'une grande déperdition d'eau s'opère et qu'il est vraiment utile et urgent de réaliser cette étude.

- Poubelles : Lucien SANS indique au conseil que des particuliers ont demandé l'ajout d'un container jaune dans le local poubelle. Compte-tenu que le ramassage des ordures sera fait par le SMECTOM à partir du 1er avril, que la TEOM par village ne sera plus calculée par le nombre de containers, le Maire indique qu'il fera le nécessaire pour l'ajout d'un container jaune.

Il indique aussi qu'il est en attente d'un deuxième devis pour réaliser la fermeture complète du local poubelles avec un accès réservé uniquement aux résidents d'Estensan.

- Signalisation : Les panneaux de limitation d'agglomération et les panneaux indiquant l'extinction de l'éclairage public ont été mis en place par l'employé communal Patrick OUF, Lucien et Jean-Louis SANS.

Annie CAMPASSENS nous informe que le panneau indiquant "Estensan" dans le village de Sailhan n'est pas visible et cela a gêné certains de ses locataires. Le Maire l'informe que cela doit être signalé à la Mairie de Sailhan et à l'Agence des Routes du Département d'Arreau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 et le Maire donne rendez-vous aux conseillers fin janvier pour la validation des travaux, les demandes de subventions, et pour faire un point sur la situation budgétaire à fin 2022.

